

**Rapport de la Commission des pétitions du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen
de la Pétition contre la suppression de places de parc
à la rue de la Plaine et à la rue du Valentin, déposée le mercredi 23 octobre 2013.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des pétitions a siégé le 25 novembre 2013 et le 27 janvier 2014. Elle était composée de Madame Monique MÜLLER et de Messieurs Stéphane BALET, Steves BUCHS, Didier FORESTIER, Johann GILLIÉRON, Walter MÜLLER, Gnanaseelan SUBRAMANIAM (1^{ère} séance), Yann MAMIN (2^{ème} séance) et Thierry VUAGNIAUX.

Munie officiellement de 3'267 signatures (mais près de 4'000 signatures sont finalement parvenues aux représentants des pétitionnaires), la pétition des commerçants, des clients et des habitants du secteur concerné s'oppose à la suppression de places de parc à la Rue de la Plaine et au début de la Rue du Valentin.

Dans la mesure où son objet peut avoir dans certains cas de figure des conséquences financières, sous la forme de réaménagements routiers ou urbanistiques, la commission est d'avis que la pétition concernée n'a pas un caractère purement administratif.

La commission, consciente du nombre très élevé des signatures recueillies, s'est rapidement senti la responsabilité d'entendre les représentants des pétitionnaires, pour écouter leurs motivations et comprendre les enjeux de la pétition, notamment au moyen d'éléments chiffrés. 3 représentants (pour les habitants, les commerces et les clients) ont ainsi été auditionnés par la commission le 27 janvier 2014. Il en est ressorti ce qui suit :

A. Audition des représentants des pétitionnaires

1. Plus de 50 commerces sont situés à la Rue de la Plaine, représentant plusieurs centaines d'emplois. En particulier, 2 établissements bancaires y seront nouvellement implantés suite à des investissements importants consentis.

Selon les représentants des pétitionnaires, il est donc de la responsabilité des autorités de poser des conditions-cadre pour la création et la préservation des emplois du secteur.

2. Les représentants des pétitionnaires ont souhaité savoir si un projet de parking souterrain est prévu sous la Rue de la Plaine. Tel n'est pas le cas selon la commission.

3. Le projet de suppression des places de parc au début de la Rue du Valentin (voir préavis PR13.21, longuement discuté devant le conseil communal) a été mal ressenti par les clients, les habitants et les commerces de la Rue de la Plaine, qui craignent pour la vitalité tant sociale qu'économique du secteur :

Les travaux récents à la Rue de la Plaine (et la suppression provisoire de places de parc consécutive) ont eu des répercussions directes sur la fréquentation des commerces concernés. Certains ont même vu leur chiffre d'affaires dégringoler de près de 20 %, ce qui n'est pas négligeable pour des petits commerces, récents pour certains, tels que ceux qui ont ancrage dans cette partie de la ville.

4. Les représentants des pétitionnaires se sont en particulier inquiétés de la suppression éventuelle du parking de 16 places près de la Laiterie du Château.

Interrogée sur ce point par la commission, la Municipalité a répondu qu'à ce jour elle n'a validé aucun projet portant sur la suppression du parking situé à l'extrémité de la rue de la Plaine, au pied du Château, mais qu'elle étudie toutefois un projet visant au réaménagement des alentours du Château qui s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération. A ce jour, la configuration de ce projet à moyen terme n'est pas encore arrêtée.

La crainte des pétitionnaires ne paraît donc pas infondée.

5. La proximité immédiate de places de parc en nombre suffisant est donc indispensable aux yeux des représentants des pétitionnaires. A cet égard, et toujours en s'appuyant sur leurs expériences, les représentants des pétitionnaires considèrent que le futur parking souterrain de la Place d'Armes ne remplira que partiellement ce rôle, vu son éloignement.

B. Délibérations de la commission

1. La commission estime que le nombre très élevé des signataires de la pétition exige que les autorités compétentes prennent la mesure des préoccupations de ceux-ci et qu'elles en tiennent compte.

Une partie des commissaires regrette toutefois que des moyens de locomotion autres que la voiture ne soient pas plus utilisés. La réalité des choses (chiffres d'affaires et donc emplois) et des besoins des gens (en parcage) l'emporte toutefois sur ce regret.

2. La vision de la Municipalité n'a pas paru très limpide aux yeux de certains commissaires, qui regrettent que la Rue de la Plaine ne soit pas plus conviviale. Preuve que cet élément est subjectif, d'autres commissaires estiment au contraire, avec les représentants des pétitionnaires, que la vitalité de cette rue (et de la Ville d'ailleurs), tant sociale qu'économique, est très satisfaisante. Il s'agit donc de la préserver.

3. La commission se demande si la baisse du chiffre d'affaires des commerces durant les périodes de travaux ne pourrait pas être atténuée par la mise en place de mesures spécifiques (dédommagements, création de places de parc provisoires de remplacement, par exemple).

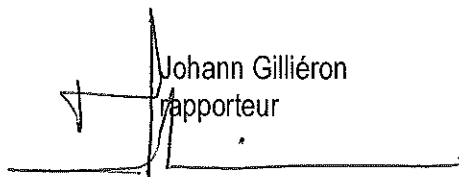
C. Conclusions

Témoignages à l'appui, la commission se déclare consciente de l'importance de ce sujet, qui plus est sensible vu le nombre très élevé des signataires de la pétition.

Elle recommande donc au conseil, à l'unanimité de ses membres :

- de renvoyer la pétition à la Municipalité ;
- d'enjoindre cette dernière de répondre aux préoccupations des commerces, des habitants et des clients du secteur de la Rue de la Plaine - début de la Rue du Valentin telles qu'exprimées dans la pétition déposée.

Yverdon-les-Bains, le 23 février 2014.


Johann Gilliéron
rapporteur